

<b>Séance du vendredi 15 décembre 2006</b>
--

L'an deux mil six, le quinze décembre, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.

**Absents excusés** : Marc DEBRIGODE a donné pouvoir à Jean-Claude LAMPE, Gérald MABILE a donné pouvoir à Pierre CARRE.

**Absents non excusés** : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Denis RONSEAUX.

BACARISSE Honorine est nommée secrétaire.

### **1 – DELIBERATIONS.**

#### **Délibération n° 24/2006 A.T.E.S.A.T.**

**Le Conseil Municipal :**

**Vu la loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, III), article 7-1 à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république publiée au journal officiel du 12 décembre 2001,**

**Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,**

**Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.**

La convention A.T.E.S.A.T signée entre la commune de Courcelles-Sapicourt et la D.D.E arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

**Décide :**

**De solliciter** le concours de la direction départementale de l'équipement de la Marne, dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Autorise** le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention, le choix des missions qui seront confiées à la D.D.E et la signature de la convention qui sera établie entre l'Etat et la commune.

#### **Délibération n° 25/2006 Rétrocession voirie.**

**Le Conseil Municipal :**

**Vu la délibération n° 11/2006 de l'Association Foncière Urbaine rétrocédant à la commune et ce à titre gratuit, les rues St Vincent, St Eloi et Mozart à compter de la date de visa en Sous-Préfecture de cette délibération.**

**Le Conseil Municipal décide** à 7 voix pour et une abstention d'accepter la rétrocession des voies sus citées dans le domaine communal, lorsque :

- 80 % des terrains constructibles seront construits,
- Le Syndicat des Eaux de la Garenne ayant par courrier du 23 novembre dernier, émis des réserves sur les regards d'eau potable qui ont été posés sur la voie publique alors qu'ils devaient être sur les trottoirs, les compteurs d'eau devront avoir été réparés de façon pérenne et avoir reçu l'aval du Syndicat des Eaux de la Garenne,
- Toutes les dégradations occasionnées sur la voirie lors de la construction des maisons devront avoir également été réparées de façon pérenne.

*Autorise* le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **Délibération n° 26/2006 Vente de la parcelle C 114 au lieu-dit « la Plante ».**

**Le Conseil Municipal :**

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité* de vendre à la Communauté de Communes, la parcelle C 114 au lieu-dit « la Plante » d'une superficie de 33 a 45 pour la somme de **4 380 euros**, les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

*Autorise* le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

#### **Délibération n° 27/2006 Achat d'un tracteur tondeuse.**

*Monsieur le Maire* informe le Conseil qu'il serait souhaitable d'acquérir un tracteur tondeuse, afin de faciliter le travail de l'employé communal.

**Le Conseil Municipal :**

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité* l'acquisition d'un tracteur tondeuse avec tonte, mulching et kit d'accrochage. Cet achat sera prévu sur le budget 2007 en section d'investissement.

*Autorise* le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

## **2 – QUESTIONS DIVERSES.**

- **Terrain à Mr et Mme CAMUS :** Il faut ressortir un plan correct avant toute décision.
- **Choix du carrelage pour la mairie :** Les conseillers portent leur choix sur le carrelage BALI.
- **Vœux du Maire :** Cette année, faute de place, les vœux du maire ne pourront se faire.
- **Colis des anciens :** 20 euros seront consacrés pour le colis des anciens, une boîte de chocolat sera offerte. Les colis seront distribués et une carte de visite sera jointe. Rendez-vous est pris en mairie pour le 6 janvier à 10 heures.
- **Problème éclairage public rue de Bury :** Les trois derniers poteaux ne fonctionnent pas, cela est dû au raccordement du réseau avec celui de l'AFU. Le Maire contactera les différents intervenants afin de résoudre ce problème.
- **Hippodrome :** Une course a eu lieu à l'hippodrome de Reims, le prix était celui de Courcelles-Sapicourt, offert par l'éleveur Monsieur NIVELET.
- **Embellissement du village :** Il serait souhaitable d'embellir le village par la plantation d'arbres, d'arbuste et de fleurs. Mais le problème reste le même, qui s'occupera de l'entretien de ces plantes ? Faudrait-il créer une commission fleurissement au sein de la commune ? Dans tous les cas, après les nombreuses constructions prévues, il deviendra

*nécessaire d'embaucher un autre agent d'entretien ou bien de passer un contrat avec une entreprise pour l'entretien des espaces verts. Monsieur Pierre CARRE se propose pour le nouveau poste d'agent d'entretien. Des renseignements seront pris afin connaître les différentes possibilités pour cette embauche.*